

Le 24 janvier 2019 s'est tenue la troisième audience du dossier de la victime **Othmen Ben Mahmoud** devant la chambre criminelle spécialisée en Justice Transitionnelle de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de justice transitionnelle par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 14 Mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur et a pu accéder à la salle d'audience.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis
Date : 24 janvier 2019 ; 10h25 à 12H35
Accusés et qualité au moment des faits : •
Parties civiles:
Résumé des faits :
Charges : <ul style="list-style-type: none">• Homicide volontaire• Faux témoignage

Atmosphère générale

Un petit groupe de personnes (dont la plupart sont des membres de la famille de la victime) ont levé des slogans et des pancartes montrant les photos de la victime en dehors du tribunal. Présence de la presse écrite.

Le même groupe de personnes présentes en dehors de la salle sont entrées à 10h dans la salle d'audience.

Déroulé de l'audience

Le juge a demandé de ne pas filmer la chambre

La cour a fait appel aux parties civiles (présentes)

La cour a fait appel aux accusés (Seulement Fraj Gadoura était présent)

Les avocats des accusés étaient présents :

Concernant l'accusé Adel, un certificat médical a été fourni (le juge en a demandé la traduction en arabe)

Concernant l'accusé Bachir, son avocat a constaté qu'il était malade et alité.

La cour a fait appel au témoin « Zeineb » conformément au jugement préparatoire. Cependant les avocats des parties civiles ont demandé la révocation du jugement préparatoire puisque le témoin ne s'est pas présentée pour cause de changement d'avis, ne voulant plus témoigner.

L'accusé Fraj Gadoura est resté dans la cellule pour éviter d'être filmé et a répondu aux questions de la cour

La défense et les avocats des parties civiles ont présenté des questions que le juge a ensuite adressé au prévenu.

Voici les demandes effectuées :

De la part des avocats des parties civiles :

Mise en question de la valeur juridique des certificats médicaux présentés

Émettre des mandats de dépôt

Test médical afin de vérifier les certificats médicaux

De la part des avocats des accusés :

Ajout du dossier original

Report de l'affaire pour permettre à leurs clients d'y assister

Observations Générales

Altercation entre un des avocats des parties civiles et le président de la chambre à propos de la façon dont leurs questions adressées à l'accusé présent étaient enregistrées (à haute voix de façon à compromettre l'impartialité de la chambre)

À la demande de l'un des avocats des accusés, le juge a demandé une deuxième fois de ne pas filmer certaines personnes.

Issu de l'affaire

Report au 21/02/2019 :

- Révocation du jugement préparatoire en ce qui concerne l'audition du témoin
- On a demandé à Maître Mhiri de fournir une traduction arabe du certificat médical faite par un traducteur assermenté
- On a demandé aux avocats des accusés Adel Ben Aïcha et Bachir Mhirsi d'assurer la présence de leurs clients à l'audience avant de délivrer un mandat d'amener

La prochaine audience a été reportée pour le 21 février 2019.